



«Ose le vert, recrée ta cour 3.0»

Règlement, critères de sélection et accompagnement

Volet Hautes Ecoles

IMPORTANT : CE DOCUMENT NE CONCERNE QUE LES HAUTES ECOLES.

Les documents pour les écoles fondamentales se trouvent sous l'onglet « Ecoles Fondamentales » du site Internet (www.oselevert.be > Appel à projets > Ecoles fondamentales).

Avant de compléter votre dossier de candidature, lisez également le vade-mecum des dépenses éligibles disponible sur www.oselevert.be.

Pourquoi ouvrir un volet Hautes Ecoles dans la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » ?

Conscientiser et outiller les instituteurs maternels et primaires dès leur formation initiale à l'importance de la biodiversité et du contact avec la nature et construire avec eux une autre vision des espaces scolaires extérieurs, c'est augmenter la probabilité de voir émerger des projets « nature » pérennes dans les écoles de Wallonie.

Leur implication dans un projet de verdurisation des espaces extérieurs de leur Haute Ecole constitue un outil de formation à part entière à l'implémentation et à la gestion d'aménagements « nature » réalistes et porteurs de sens dans une cour de récréation. Il s'agit donc d'une double porte d'entrée pour la nature « partout, par tous » : dans un 1^{er} temps, dans leur Haute Ecole et, par la suite, dans les écoles fondamentales où ils travailleront.

Dans cet esprit-là, les critères de sélection, les outils et les objectifs généraux de la campagne proposés aux Hautes Ecoles sont très similaires à ceux proposés aux écoles fondamentales.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Toute Haute Ecole qui a une catégorie pédagogique proposant une section « Instituteur.trice primaire » et/ou « instituteur.trice préscolaire », située sur le territoire wallon peut répondre à l'appel à projets.

« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera, avec le soutien de la Wallonie.

Avec le soutien de
la



Wallonie

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE



GOODPLANET.be



natagora

Quelles sont les conditions pour qu'un projet soit recevable ?

- l'appel à projets s'adresse aux Hautes Ecoles qui ont une catégorie pédagogique proposant une section « Instituteur.trice primaire » et/ou « instituteur.trice préscolaire » ;
- un projet ne peut concerner qu'une seule implantation ;
- l'implantation concernée par le projet doit être située en Wallonie ;
- la Haute Ecole doit avoir l'accord du propriétaire en ce qui concerne les aménagements projetés ;
- les projets proposés doivent intégrer une dimension nature et biodiversité dans les espaces de vie extérieurs de la Haute Ecole ;
- les espaces concernés doivent être disponibles pour la réalisation du projet entre septembre 2019 et novembre 2020 ;
- le dossier de candidature devra être introduit, par mail, pour le 30 novembre 2018 au plus tard à l'adresse oselevert@goodplanet.be ;

Combien d'implantations par dossier de candidature ?

Chaque dossier de candidature doit être spécifique et contextualisé à une seule implantation. Une Haute Ecole disposant de plusieurs implantations et souhaitant réaliser des aménagements sur plusieurs implantations doit donc introduire plusieurs dossiers de candidature.

Chaque implantation ne peut remettre qu'une seule candidature.

Quels projets sont attendus ?

La campagne veut soutenir les projets d'aménagement :

- qui apportent plus de nature et de biodiversité indigène, de contact avec la nature et de convivialité dans les espaces de vie extérieurs des Hautes Ecoles ;
- qui outillent les futures instituteurs.trices à la mise en œuvre de projet nature à l'école.

Où trouver de l'inspiration ?

Pour des images et des idées inspirantes, nous vous invitons à aller sur

- la page Facebook « Ose le vert, recrée ta cour » ;
- la boîte à outils du site www.oselevert.be (sources d'inspiration*, outils techniques, outils pédagogiques...)

*NB Certains liens renvoient vers des aménagements qui ne sont pas éligibles dans la cadre de « Ose le vert, recrée ta cour ».

Quelques exemples pour inspirer :

- enlever un revêtement minéral pour planter un arbre ou réaliser un aménagement pour amener un peu, beaucoup de nature ;
- planter un verger, un bosquet, une haie, une bande fleurie, un jardin à papillons... ;
- construire un tepee, un écran... en saule vivant ;
- aménager un espace de jeu naturel à destination d'une école fondamentale voisine ;
- développer un aménagement « nature » didactique et pérenne pouvant servir de support pour les cours (par exemple, creuser une mare didactique) ;
- construire et installer des nichoirs (insectes, oiseaux, chauve-souris...) ;
- utiliser la nature et des éléments en bois pour aménager un coin lecture, un coin calme, des bancs, un espace pique-nique, un théâtre de verdure, une classe du dehors... ;
- réaliser un mur en pierre sèche, une toiture végétale... ;
- ...

Quels seront les critères du jury ?

Le jury sélectionnera les 5 projets de Haute Ecole sur base des critères de sélection suivants :

- *Biodiversité (5 points/20)* : le projet permet-t-il d'augmenter la présence de nature et la biodiversité locale ?
- *Contact avec la nature (5 points/20)* : le projet stimule-t-il le contact des étudiants avec la nature ? Les outille-t-il pour stimuler ce contact avec leurs élèves dans leur vie professionnelle future ?
- *Nature au service de la convivialité et du vivre-ensemble (5 points/20)* : le projet favorise-t-il la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de la Haute Ecole ?
- *Pérennité et autonomie (5 points/20)* : la Haute Ecole a-t-elle les ressources internes et/ou externes pour mener son projet à bien dans le contexte d'accompagnement proposé ?

Le jury portera également attention aux points suivants :

- le jury sélectionnera les projets de manière à *couvrir l'ensemble du territoire wallon*. Si le nombre et la qualité des demandes recevables le permet, le jury sélectionnera au moins 1 projet par province ;
- *l'originalité* et l'innovation pour chacun des critères de sélection ;
- la présence d'une personne ressource interne ou externe à l'école (PCDN, parc naturel, école secondaire, entrepreneur ou autre partenaire local) qui s'engage à aider l'école pour réaliser son projet;
- l'intégration du projet dans le réseau écologique local.

Quand et comment répondre ?

L'inscription se fait par mail uniquement. Le formulaire d'inscription doit nous parvenir au plus tard le 30 novembre 2018 à l'adresse oselevert@goodplanet.be.

Quand se fera la sélection et quand serez-vous avertis de la réponse ?

La sélection des projets se fera sur base d'un jury qui sera organisé en janvier - février 2019 de manière à pouvoir communiquer les résultats en mars 2019. L'accompagnement commencera en septembre 2019.

Qui sera dans le jury ?

Le jury sera composé de représentants de la Wallonie, des milieux éducatifs et/ou associatifs ayant une expertise scientifique, technique et/ou éducative dans les matières concernées par la campagne ainsi que de coachs impliqués dans la campagne « Ose le vert, recrée ta cour ».

Que recevront les implantations de Hautes Ecoles retenues ?

- *le suivi d'un coach référent* de GoodPlanet Belgium ou Natagora ;
- *une aide financière* : une bourse comprise entre 1000€ et 3500€, pour leur permettre de mener à bien leur projet ;
- *un accompagnement personnalisé* entre septembre 2019 et novembre 2020 dont 6 visites pour conseiller, planifier, aider à réaliser ses aménagements et/ou impliquer les étudiants ;
- *une mise en réseau* via un site Internet, une page Facebook, des newsletters...

Plus de détails dans la section « Accompagnement ».

Quel sera le montant des bourses ?

Une bourse comprise entre 1000€ à 3500€ sera octroyée à chaque implantation retenue pour lui permettre de mener à bien son projet. Les bourses seront réparties entre les projets en fonction des dossiers de candidature et de l'enveloppe globale des bourses allouée à la campagne.

A quoi pourra être utilisée la bourse ?

Dans les grandes lignes, cette bourse pourra servir à couvrir les frais ci-après :

- frais de plantation et semis (plants, graines, terreau, tuteur...) d'espèces indigènes ou variétés locales (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives);
- frais de logistique (main d'œuvre extérieure, enlever du béton, faire venir de la terre, faire réaliser un plan par un architecte de jardin, creuser et clôturer une mare...);
- achat de bacs et autres supports de plantation (à condition qu'ils s'intègrent dans un projet «nature» global) ; *
- achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité (matériel pour land art, billots de bois, tables et bancs sous condition...). 25 % maximum du montant de votre bourse pourront être consacrés à l'achat de bancs ou de tables à condition qu'ils servent à renforcer le contact des enfants avec la nature ; *
- fournitures diverses : maximum 300 euro pourront être utilisés pour l'achat de fournitures non reprises ci-dessus et en lien direct avec le projet (matériel pédagogique ou didactique pour explorer la nature, livres en lien avec le projet, petit outillage...).

* Les infrastructures en bois privilégieront le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.

Plus de détails sur la page « Vade-mecum des dépenses éligibles ».

Comment savoir si une dépense est éligible ou non éligible ?

Le vade-mecum des dépenses éligibles est là pour aider les Hautes Ecoles à répondre à cette question. Nous recommandons de bien le lire avant de réaliser son budget, il fait partie intégrante du présent règlement.

Où les Hautes Ecoles peuvent-elles se fournir ?

Vous pourrez acheter vos fournitures où vous le souhaitez, idéalement près de chez vous et en encourageant le tissu économique local. Pour les végétaux et le bois, des idées de fournisseurs se trouvent sur www.oselevert.be/conseils-pour-se-fournir.php

Comment pourra être utilisée la bourse ?

La bourse sera accordée par la DGO3. Les obligations des Hautes Ecoles liées à l'utilisation de cette bourse leur seront précisées par arrêté ministériel et devront être justifiées auprès de la DGO3. La bourse sera liquidée en 2 tranches : une première tranche (50%) à demander à la DGO3 dès la notification de la subvention et une deuxième tranche (50%) en fin de projet sur base d'un rapport et des pièces justificatives.

Le bénéficiaire sera soumis au respect de la réglementation sur les marchés publics (obligation d'effectuer une simple consultation de concurrence par comparaison d'au minimum trois offres pour les montants supérieurs à 250 euro HTVA).

Qu'attendons-nous des Hautes Ecoles retenues ?

- identifier leurs besoins et les faire connaître à leur coach référent de manière à ce que ce dernier puisse ajuster son accompagnement ;
- communiquer les informations utiles au suivi et à la communication autour de la campagne ;
- réaliser leur projet entre septembre 2019 et novembre 2020 ;
- respecter les règles concernant l'utilisation des bourses ;
- participer à l'évaluation de la campagne.

Quel est le calendrier de la campagne ?

- septembre 2018 - 30 novembre 2018 : les Hautes Ecoles répondent à l'appel ;
- janvier - février 2019 : jury ;
- mars 2019 : annonce des résultats ;
- juin 2019 : les coachs de GoodPlanet et Natagora prennent contact avec les Hautes Ecoles pour planifier la première visite ;
- septembre 2019 – novembre 2020 : accompagnement et réalisation des projets ;
- novembre 2020 : fin de l'accompagnement.

6 conseils avant de compléter le formulaire de candidature

- rendre explicite ce qu'implique le critère Biodiversité dans votre proposition
- ne pas s'y prendre à la dernière minute;
- faire fonctionner son réseau relationnel;
- construire son projet en équipe ;
- réaliser un plan des aménagements pour visualiser le projet (un simple croquis à main levée peut déjà aider) ;
- présenter un budget en adéquation avec la description du projet et du vade-mecum des dépenses éligibles.

CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJETS

1- Biodiversité (5 points /20)

Le projet permet-t-il d'augmenter la présence de nature et la biodiversité locale ?

- Le projet offre-t-il un espace de vie, le gîte et/ou le couvert à la faune locale (exemples : planter un verger, une haie, des fleurs mellifères...) ?
- Le projet augmente-t-il la présence de la flore indigène (arbres, arbustes, haies...) ?
- Le projet augmente-t-il la présence de variétés fruitières locales ?
- Le projet offre-t-il une place à la flore spontanée ?
- Le projet amène-t-il du végétal dans un espace qui en était complètement dépourvu ?
- Le projet prévoit-il de remplacer un revêtement artificiel (asphalte, béton, ...) par un revêtement naturel (espace de verdure, terre, plan d'eau...) ?
- Le projet s'inscrit-il dans le maillage écologique de la région ?
- Le projet est-il original et innovant en matière de biodiversité ?
- Le jury tiendra compte de la situation de départ de chaque haute école.

2- Contact avec la nature (5 points/20)

Le projet stimule-t-il le contact des étudiants avec la nature ?

- Le projet favorise-t-il le temps libre au contact de la nature pendant les pauses ?
- Le projet favorise-t-il l'observation de la nature de manière libre ou encadrée ?
- Le projet utilise-t-il des matériaux naturels pour les aménagements projetés (construction en saule vivant, billot de bois, tronc...) ?
- Le projet propose-t-il d'utiliser la nature dans les pratiques pédagogiques de la Haute Ecole, de manière régulière et pérenne ?
- Le projet offre-t-il un espace vert à des étudiants ayant a priori peu de contact avec la nature ?
- Le projet est-il original et innovant en termes de contacts avec la nature ?

Le projet outille-t-il les étudiants pour stimuler ce contact avec leurs élèves dans leur vie professionnelle future ?

- Le projet prévoit-il d'éveiller les étudiants aux pratiques pédagogiques dans la nature dans le cadre des cours qui leur sont dispensés ?
- Le projet propose-t-il la mise en œuvre de pratiques pédagogiques dans la nature par les étudiants dans le cadre de leurs stages, de leurs formations pratiques... ?
- Le projet développe-t-il un espace ou des outils didactiques permettant l'accueil d'enfants, par exemple d'une école fondamentale voisine, de manière encadrée ou non ?
- Le projet invite-t-il au questionnement et à la recherche sur les pratiques pédagogiques dans la nature dans le cadre de travaux de groupes, de TFE... ?

3- Nature au service de la convivialité et du vivre ensemble (5 points/20)

Le projet favorise-t-il la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de la Haute Ecole ?

- Le projet améliore-t-il l'aspect esthétique de l'école ?
- Le projet part-il d'un constat d'une situation difficile liée aux espaces extérieurs ?
- Le projet utilise-t-il la nature pour structurer de manière cohérente les espaces extérieurs de la Haute Ecole ?
- Le projet développe-t-il des espaces collectifs (agora, classe du dehors...) ?
- Le projet implique-t-il des utilisateurs de ces espaces en dehors des périodes scolaires ?

4- Pérennité et autonomie (5 points/20) : la Haute Ecole a-t-elle les ressources internes et/ou externes pour mener son projet à bien dans le contexte d'accompagnement proposé ?

- Le projet tend-il à impliquer tous les acteurs de la Haute école (direction, enseignants, étudiants, personnel d'entretien...) de la conception à la réalisation du projet ?
- Le projet s'intègre-t-il dans d'autres actions de la Haute Ecole (ex : un autre projet nature, un projet sur les espaces extérieurs, le projet pédagogique...) ?
- La Haute école a-t-elle déjà une expertise en gestion de ce type de projet ?
- La Haute école a-t-elle ou va-t-elle mettre en place un groupe de travail dédié aux projets ?
- La Haute école a-t-elle déjà réalisé un plan ou croquis des aménagements projetés ?
- Le budget présenté est-il cohérent avec le projet présenté et le vade-mecum des dépenses éligibles.
- La Haute école a-t-elle le soutien d'une personne ressource interne ou externe (PCDN, parc naturel, école secondaire, entrepreneur ou autre partenaire local) qui s'engage à l'aider pour réaliser son projet ?
- La Haute école a-t-elle intégré l'entretien et la gestion des aménagements dans sa réflexion ?

ACCOMPAGNEMENT QUE RECEVRONT LES 5 HAUTES ECOLES (IMPLANTATIONS) RETENUES

Un accompagnement personnalisé

GoodPlanet et Natagora assigneront un coach référent à chaque implantation sélectionnée qui bénéficiera ainsi d'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement prendra la forme de 6 visites et d'un suivi à distance entre septembre 2019 et novembre 2020.

La première visite sera une réunion de concertation en début de projet. Elle rassemblera un maximum d'acteurs (enseignants, direction, étudiants impliqués, partenaires de l'école...). Elle servira à expliciter les engagements de chacun, présenter l'accompagnement proposé, mieux comprendre et préciser le projet de la Haute Ecole, évaluer les besoins réels de la Haute Ecole et signer une

convention de partenariat avec la Haute Ecole. Un premier contact sera pris en juin 2019 pour fixer ce rendez-vous.

Les visites suivantes porteront essentiellement sur l'accompagnement de projet : conseils techniques, identification des priorités, dynamique d'équipe, aide à la planification, aide à la gestion de projet, coordination d'un chantier, formation de l'équipe éducative, sensibiliser ou former les étudiants, donner du sens...

A cette fin, le coach sera disponible pour l'école, par mail ou téléphone, en dehors des visites pour l'aider et la conseiller.

Une bourse

Une bourse comprise entre 1000€ et 3500€ sera octroyée à chaque implantation retenue pour lui permettre de mener à bien son projet.

Plus de détails dans le « Règlement » et le « Vade-mecum des dépenses éligibles ».

Des outils pour communiquer

Les implantations retenues recevront des newsletters avec des informations pratiques, des articles, pour leur permettre de mener à bien leur projet.

Le site web (www.oselevert.be) sera à la disposition des Hautes Ecoles avec

- une boîte à outils;
- un espace dédié aux outils propre à la campagne;
- des récits d'expérience d'écoles fondamentales;
- une carte interactive pour présenter et visualiser les projets.

La page Facebook « Ose le vert, recrée ta cour » valorisera les projets à leurs différents stades de réalisation.

CONTACTS

Pour toutes informations ou questions, n'hésitez pas à nous contacter

GoodPlanet Belgium

Céline Grandjean ou Xavier Dallenogare

02 893 08 21

oselevert@goodplanet.be

www.oselevert.be